

La rémunération et la comptabilité

Webinaire du 23 septembre 2025 animé par Agnès FAUGER et Muriel GABORIT



La masse salariale

Dans un sens comptable, la masse salariale est constituée de la totalité des comptes concernés par les écritures de paie. Elle comprend les rémunérations du personnel (salaires, primes, indemnités...) et les charges sociales et patronales.

Constituant la part essentielle des dépenses de personnel, elle doit être analysée avec beaucoup de soins, tant dans son aspect prévisionnel qu'en cours d'exercice dans le cadre de son suivi.

La prévision de la masse salariale

Réaliser le budget prévisionnel de la masse salariale revient à « prévoir » plus de la moitié du budget de fonctionnement. La prévision se base notamment sur le GVT (glissement vieillesse technicité) qui correspond à la variation de la masse salariale à effectif constant (avancements d'échelons, avancements de grades, changements de cadres d'emplois).

D'autres éléments sont bien entendus à prendre en compte : variation du point, évolution éventuelle du RI, nouveaux postes, départs à la retraite prévus, personnel de renfort et de remplacement, personnel saisonnier.

Le suivi de la masse salariale

La masse salariale doit faire l'objet d'un suivi régulier, rigoureux et pertinent.

Les tableaux de bord synthétiques, à base d'éléments chiffrés, permettent de suivre des variables, de détecter des évolutions et d'anticiper des situations.

Élément clé du contrôle de gestion en matière de ressources humaines, le pilotage de la masse salariale se base sur des objectifs précis, nécessitant, quelle que soit la taille de la collectivité, un système de pilotage performant capable de produire des indicateurs adaptés à tous les interlocuteurs : élus, direction générale, responsables de services opérationnels.

Au-delà des enjeux de masse salariale et de l'articulation entre les lignes de paies et les imputations comptables, une bonne compréhension des états de charges est indispensable au quotidien pour le suivi budgétaire, les échanges avec le comptable et les tiers.

Tous les exemples présentés dans ce webinaire sont issus du logiciel CIVIL RH

Sommaire

I - Les différentes comptabilités

II - Le bulletin et les imputations

III - La préparation budgétaire

IV - Les comptes de charges (cotisations)

V - Comprendre son état de charge

Présentation des différentes nomenclatures

Différentes comptabilités sont applicables au secteur public local selon le type de collectivités (communes, départements, régions) et selon la nature de l'activité exercée (service public administratif ou service public à caractère industriel et commercial).

Ces différents types de comptabilités se déclinent par des instructions comptables telles que :

- M57 pour les communes, les CIAS, CCAS, CDG, SDIS....,
- M4 pour les services publics industriels et commerciaux,
- M22 pour les établissements sociaux et médico-sociaux comme les EHPAD.

Présentation du chapitre 012 et des comptes 62, 63 et 64 utiles pour le mandatement de la paie

Le budget est divisé en chapitres et en articles.

Les charges de personnel sont constituées de l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité ou de l'établissement et des charges sociales patronales liées à ces rémunérations.

Elles doivent être inscrites au :

chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés
(qui regroupe les comptes 621, 631, 633 et 64)

Toutes les lignes de gains ainsi que les charges salariales des agents stagiaires, titulaires, contractuels de droit public et contractuels de droit privé sont imputés sur les articles 641 selon la répartition suivante :

De la rémunération au budget Du bulletin au mandat avec la M57 développée

64 – CHARGES DE PERSONNEL

641 – Rémunérations du personnel

6411 Personnel titulaire

- 64111 Rémunération principale
- 64112 Supplément familial de traitement et indemnité de résidence
- 64113 NBI
- 64116 Indemnités de licenciement
- 64118 Autres indemnités

6412 Assistantes maternelles

- 64121 Rémunération principale
- 64123 Indemnités d'attente
- 64126 Indemnités de licenciement
- 64128 Autres indemnités

6413 Personnel non titulaire

- 64131 Rémunérations
- 64132 Supplément familial de traitement et indemnité de résidence
- 64136 Indemnités liées à la perte d'emploi
- 64138 Primes et autres indemnités

6414 Personnel rémunéré à la vacation

6415 Congés payés

6416 Emplois aidés

- 64161 Emplois jeunes
- 64162 Emplois d'avenir
- 64168 Autres emplois aidés

6417 Rémunérations des apprentis

6419 Remboursements sur rémunérations du personnel

**Nomenclatures
des Communes**
Plans de comptes par nature
Liste des codes fonctionnels
Liste des chapitres budgétaires

De la rémunération au budget

Du bulletin au mandat – Titulaire CNRACL

CODE	LIBELLÉ	BASE ou NOMBRE	TAUX	MONTANT	COTISATIONS PATRONALES	
					TAUX	MONTANT
8	Traitement de base indiciaire	2 707.53	30.0000	2 707.53		
9	NBI Titulaire	25.00		123.07		
11	Supplément Familial Titulaire	416.09	100.0000	416.09		
1591	IFSE Tit.	742.74	100.0000	742.74		
1860	Indemnité Compens. CSG Tit	25.79	100.0000	25.79		
1735	Transfert primes/points Tit.			-32.42		
4520	Particip empl prev oblig col			30.50		
40	CSG Non déductible Titulaire	3 943.60	2.4000	-94.65		
41	CSG Déductible Titulaire	3 943.60	6.8000	-268.16		
42	CRDS Non déductible Titulaire	3 943.60	0.5000	-19.72		
43	Urssaf Maladie Titulaire	2 830.60			9.8800	279.66
44	Urssaf Allocation Familial Tit	2 830.60			3.4500	97.66
4082	Urssaf Alloc.Familial Comp Tit	2 830.60			1.8000	50.95
1250	Urssaf FNALtotalité Titulaire	2 830.60			0.5000	14.15
46	Urssaf Mobilité Titulaire	2 830.60			0.8000	22.64
389	Urssaf solid.autonomiePP Tit.	2 830.60			0.3000	8.49
47	Retraite CNRACL Titulaire	2 830.60	11.1000	-314.20	34.6500	980.80
1028	Retraite additionnelle FP	541.51	5.0000	-27.08	5.0000	27.08
49	CNRACL ATIACL	2 707.53			0.4000	10.83
50	Centre de gestion Titulaire	2 830.60			0.8000	22.64
7500	Cotis. visites médicales tit.	2 830.60			0.1800	5.10
7050	C.D.G. facultative Tit.	2 830.60			0.5000	14.15
52	C.N.F.P.T Titulaire	2 830.60			0.9000	25.48
1965	C.N.F.P.T Majoration Titulaire	2 830.60			0.1000	2.83

Légende

64111

64113

64112

64118

6458

6451

6332

6331

6338

6453

6336

6475

De la rémunération au budget

Du bulletin au mandat – Titulaire IRCANTEC

CODE	LIBELLÉ	BASE ou NOMBRE	TAUX	MONTANT	COTISATIONS PATRONALES	
					TAUX	MONTANT
13	Traitement de base indice RG	2 008.49	30.0000	1 205.09		
1592	IFSE RG	467.74	60.0000	280.64		
1861	Indemnité Compens. CSG RG	14.30	120.0000	17.16		
4520	Particip empl prev oblig col			12.78		
1737	Transfert primes/points RG			-8.35		
55	CSG Déductible RG	1 481.17	6.8000	-100.72		
56	CSG non déductible RG	1 481.17	2.4000	-35.55		
57	CRDS RG	1 481.17	0.5000	-7.41		
59	Urssaf MaladiePP RG	1 494.54			7.0000	104.62
4050	Urssaf Maladie compl PP RG	1 494.54			6.0000	89.67
61	Urssaf Vieillesse Plafond RG	1 494.54	6.9000	-103.12	8.5500	127.78
332	Urssaf solid.autonomiePP RG	1 494.54			0.3000	4.48
299	Urssaf Vieillesse Tot RG	1 494.54	0.4000	-5.98	2.0200	30.19
64	Urssaf Allocations Familial RG	1 494.54			3.4500	51.56
1525	Urssaf Alloc.Familial Compl RG	1 494.54			1.8000	26.90
1251	Urssaf FNAL totalité RG	1 494.54			0.5000	7.47
66	Urssaf AT RG	1 494.54			1.2400	18.53
75	Urssaf MobilitéPP RG	1 494.54			0.8000	11.96
67	Retraite IrcantecTrA RG	1 494.54	2.8000	-41.85	4.2000	62.77
73	Centre de Gestion RG	1 494.54			0.8000	11.96
7501	Cotis. visites médicales RG	1 494.54			0.1800	2.69
7073	C.D.G. facultative RG	1 494.54			0.5000	7.47
74	C.N.F.P.T RG	1 494.54			0.9000	13.45
1966	C.N.F.P.T Majoration RG	1 494.54			0.1000	1.49
4500	Prévoyance de base	1 494.54	1.7100	-25.56		
4510	Prévoyance incapacité renfort2	1 494.54	0.0900	-1.35		
1216	Forfait social prev PP	12.78			8.0000	1.02

Légende

64111

64118

6458

6451

6338

6332

6331

6453

6336

6475

De la rémunération au budget Du bulletin au mandat – Contractuel

CODE	LIBELLÉ	BASE ou NOMBRE	TAUX	MONTANT	COTISATIONS PATRONALES	
					TAUX	MONTANT
13	Traitement de base indice RG	1 905.11	30.0000	1 905.11		
16	Supplément Familial RG	77.71	100.0000	77.71		
1592	IFSE RG	467.74	100.0000	467.74		
4520	Particip empl prev oblig col			20.29		
55	CSG Déductible RG	2 427.97	6.8000	-165.10		
56	CSG non déductible RG	2 427.97	2.4000	-58.27		
57	CRDS RG	2 427.97	0.5000	-12.14		
59	Urssaf MaladiePP RG	2 450.56			7.0000	171.54
4050	Urssaf Maladie compl PP RG	2 450.56			6.0000	147.03
61	Urssaf Vieillesse Plafond RG	2 450.56	6.9000	-169.09	8.5500	209.52
332	Urssaf solid.autonomiePP RG	2 450.56			0.3000	7.35
299	Urssaf Vieillesse Tot RG	2 450.56	0.4000	-9.80	2.0200	49.50
64	Urssaf Allocations Familial RG	2 450.56			3.4500	84.54
1525	Urssaf Alloc.Familial Compl RG	2 450.56			1.8000	44.11
1251	Urssaf FNAL totalité RG	2 450.56			0.5000	12.25
66	Urssaf AT RG	2 450.56			1.2400	30.39
75	Urssaf MobilitéPP RG	2 450.56			0.8000	19.60
67	Retraite IrcantecTra RG	2 372.85	2.8000	-66.44	4.2000	99.66
73	Centre de Gestion RG	2 450.56			0.8000	19.60
7501	Cotis. visites médicales RG	2 450.56			0.1800	4.41
7073	C.D.G. facultative RG	2 450.56			0.5000	12.25
74	C.N.F.P.T RG	2 450.56			0.9000	22.06
1966	C.N.F.P.T Majoration RG	2 450.56			0.1000	2.45
72	France travail Régime Général	2 450.56			4.0000	98.02
4500	Prévoyance de base	2 372.85	1.7100	-40.58		
1216	Forfait social prev PP	20.29			8.0000	1.62

Légende

64131

64132

64138

6458

6451

6338

6332

6331

6453

6336

6475

6454

De la rémunération au budget Du bulletin au mandat – Apprenti

CODE	LIBELLÉ	BASE ou NOMBRE	TAUX	MONTANT	COTISATIONS PATRONALES	
					TAUX	MONTANT
140	Rémunération Apprenti	146.61	11.8800	1 741.73		
1575	Pourcentage du SMIC	100.00				
4520	Particip empl prev oblig col			14.89		
61	Urssaf Vieillesse Plafond RG	365.76	6.9000	-25.24		
299	Urssaf Vieillesse Tot RG	365.76	0.4000	-1.46		
66	Urssaf AT RG	365.76			1.7200	6.29
1270	Urssaf AT Apprenti	1 375.97			1.7200	23.67
67	Retraite IrcantecTrA RG	365.76	2.8000	-10.24		
4500	Prévoyance de base	1 741.73	1.7100	-29.78		

Légende

6417

6458

6451

De la rémunération au budget

Du bulletin au mandat – Allocation de retour à l'emploi (ARE)

CODE	LIBELLÉ	BASE ou NOMBRE	TAUX	MONTANT	COTISATIONS PATRONALES	
					TAUX	MONTANT
606	ARE du 01/04 au 30/04/25	45.64	30.0000	1 369.20		
659	CSG Non Déductible Chômage	1 345.24	2.4000	-32.29		
662	Reversement CSG nonDéd Chômage	-1 345.24	2.4000	32.29		
658	CSG Déductible Chômage	1 345.24	3.8000	-51.12		
661	Reversement CSG Déd Chômage	-1 345.24	3.8000	51.12		
660	CRDS Chômage	1 345.24	0.5000	-6.73		
938	Reversement CRDS Chômage	-1 345.24	0.5000	6.73		

Légende
64731

De la rémunération au budget

Du bulletin au mandat – Elu non assujetti aux cotisations sociales

Légende

65311

65313

CODE	LIBELLÉ	BASE ou NOMBRE	TAUX	MONTANT	COTISATIONS PATRONALES	
					TAUX	MONTANT
24	Indemnités Elus			2 466.31		
77	CSG Déductible Elus	2 466.31	6.8000	-167.71		
78	CSG Non Déductible Elus	2 466.31	2.4000	-59.19		
79	CRDS Elus	2 466.31	0.5000	-12.33		
80	Retraite Ircantec TrA Elus	1 719.86	2.8000	-48.16	4.2000	72.23
82	Retraite Ircantec TrB Elus	746.45	6.9500	-51.88	12.5500	93.68

De la rémunération au budget

Du bulletin au mandat – Elu assujetti aux cotisations sociales

CODE	LIBELLÉ	BASE ou NOMBRE	TAUX	MONTANT	COTISATIONS PATRONALES	
					TAUX	MONTANT
855	Indemnités Elus RG			1 726.42		
77	CSG Déductible Elus	1 726.42	6.8000	-117.40		
78	CSG Non Déductible Elus	1 726.42	2.4000	-41.43		
79	CRDS Elus	1 726.42	0.5000	-8.63		
1217	Urssaf FNAL Elu RG	1 726.42			0.1000	1.73
859	Urssaf Maladie PP Elus	1 726.42			7.0000	120.85
4078	Urssaf Maladie compl PP Elus	1 726.42			6.0000	103.59
858	Urssaf Vieillesse Plafond Elus	1 726.42	6.9000	-119.12	8.5500	147.61
1013	Urssaf solid.autonomiePP Elus	1 726.42			0.3000	5.18
1007	Urssaf Vieillesse tot Elus	1 726.42	0.4000	-6.91	2.0200	34.87
1383	Urssaf Allocation Familial Elu	1 726.42			3.4500	59.56
4079	Urssaf Alloc.Familial Comp Elu	1 726.42			1.8000	31.08
1382	Urssaf AT Elu RG	1 726.42			1.7200	29.69
1271	Urssaf Mobilité PP Elu RG	1 726.42			0.6000	10.36
80	Retraite Ircantec TrA Elus	1 726.42	2.8000	-48.34	4.2000	72.51
1553	Retenue salariale DIF Elus	1 726.42	1.0000	-17.26		
791	Frais Emploi Elu	1 008.26				

Légende

65311

65314

633

65313

De la rémunération au budget Du bulletin au mandat – Bulletin négatif

CODE	LIBELLÉ	BASE ou NOMBRE	TAUX	MONTANT	COTISATIONS PATRONALES	
					TAUX	MONTANT
1920R	01/2025 IFC 12/2023 - 12/2024	-16 712.24		-1 671.22		
55	CSG Déductible RG	-1 641.97	6.8000	111.65		
56	CSG non déductible RG	-1 641.97	2.4000	39.41		
57	CRDS RG	-1 641.97	0.5000	8.21		
59	Urssaf MaladiePP RG	-1 671.22			7,0000	-116.99
4050	Urssaf Maladie compl PP RG	-1 671.22			6.0000	-100.27
332	Urssaf solid.autonomiePP RG	-1 671.22			0.3000	-5.01
299	Urssaf Vieillesse Tot RG	-1 671.22	0.4000	6.68	2.0200	-33.76
64	Urssaf Allocations Familial RG	-1 671.22			3.4500	-57.66
1525	Urssaf Alloc.Familial Compl RG	-1 671.22			1.8000	-30.08
1251	Urssaf FNAL totalité RG	-1 671.22			0.5000	-8.36
66	Urssaf AT RG	-1 671.22			1.1300	-18.88
73	Centre de Gestion RG	-1 671.22			0.8000	-13.37
7501	Cotis. visites médicales RG	-1 671.22			0,1800	-3,01
7073	C.D.G. facultative RG	-1 671.22			0,5000	-8,36
74	C.N.F.P.T RG	-1 671.22			0,9000	-15,04
1966	C.N.F.P.T Majoration RG	-1 671.22			0,1000	-1,67
678	Régularisation du Net à payer			1 505.27		

Légende

64131

6451

6338

6332

6336

6475

Titre au 6419

De la rémunération au budget Du bulletin au mandat – aide à la préparation budgétaire

[PREPARATION BP 012 DU BULLETIN AU MANDAT.xlsx](#)

Présentation d'un tableur Excel pour calculer de façon automatique les inscriptions à prévoir au budget de l'année.

Le tableau permet de prendre en compte les avancements d'échelon et les avancements de grade.

Pour les inscriptions budgétaires, une revalorisation de 2 % est appliquée aux totaux de chaque colonne.

Les charges patronales en M57

645 – Charges de sécurité sociale et de prévoyance

6450 – Charges de sécurité sociale et de prévoyance

6451 – Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. → URSSAF (Maladie, Allocation Familiale), Vieillesse et AT (uniquement pour les agents IRCANTEC)

6453 – Cotisations aux caisses de retraites → CNRACL, RAFP et IRCANTEC

6454 – Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C → URSSAF (cotisations France Travail)

6455 – Cotisations pour assurance du personnel

6456 – Versement au F.N.C du supplément familial

} Hors Bulletin

6458 – Cotisations aux autres organismes sociaux → ATIACL, Participation Mutuelle et prévoyance Employeur

6459 – Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance

647 – Autres charges sociales

6475 – Médecine du travail, pharmacie → Cotisation Visites Médicales Centre de Gestion

6478 – Autres charges sociales diverses → URSSAF

Impôts, taxes et versements assimilés

6331 Versement mobilité

6332 – Cotisations versées au F.N.A.L.

} URSSAF

6336 – Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale

Les cotisations pour le Centre de Gestion sont affectées au tiers CDG et imputées au 6336 alors que les cotisations pour le CNFPT sont à déclarer à l'URSSAF depuis le 1^{er} janvier 2019

6338 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations

Cotisations Solidarité Autonomie (taux à 0,30)
URSSAF

De la rémunération au budget Comprendre son état de charge

Les logiciels de paie proposent plusieurs documents pour vérifier le lien entre les données de paie et la comptabilité.

Le logiciel de notre éditeur (CIVIL RH) permet d'éditer un état de contrôle du fichier d'interface comptable.

Cet état permet de visualiser les montants de cotisations par tiers.

Si la collectivité n'a pas mis en place d'analytique, l'état recensera les cotisations par nature comptable pour chaque tiers.

Si la collectivité a défini une comptabilité analytique, l'état recensera les cotisations par affectation analytique et nature comptable pour chaque tiers.

Exemple d'un état

Etat de contrôle de la génération du fichier d'interface comptable

IMPUTATION							MONTANT (EUROS)		ANOMALIES			DETAIL		
Gestion.	S.Rub	Nature	Opérat.	Scé.	Antenne	Ctre analyse	Interfacé	Rejeté	Tier	Imp.	Mt<0	Rub.	Identité / Info complémentaire	Montant
		64131		600			11.23						Nature comptable	
		64131		700			28.28							
Total tiers 2945							1 132.77							

Tiers: 3846 - SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRIS

IMPUTATION							MONTANT (EUROS)		ANOMALIES			DETAIL		
Gestion.	S.Rub	Nature	Opérat.	Scé.	Antenne	Ctre analyse	Interfacé	Rejeté	Tier	Imp.	Mt<0	Rub.	Identité / Info complémentaire	Montant
		64111		013			51.14						Imputation analytique (services, fonctions)	
		64111		600			322.02							
		64111		700			293.06							
		65311		011			20.58							
		65888(A)					0.20							
Total tiers 3846 (Delta=-0.20)							687.00							

Tiers: 457 - FONPEL AUTRES COLLECTIVITES

IMPUTATION							MONTANT (EUROS)		ANOMALIES			DETAIL		
Gestion.	S.Rub	Nature	Opérat.	Scé.	Antenne	Ctre analyse	Interfacé	Rejeté	Tier	Imp.	Mt<0	Rub.	Identité / Info complémentaire	Montant
		65313		011			269.51							
Total tiers 457							269.51							

Copie écran d'un rejet d'imputation

Etat de contrôle de la génération du fichier d'interface comptable

IMPUTATION							MONTANT (EUROS)		ANOMALIES			DETAIL		
Gestion.	S.Rub	Nature	Opérat.	Scs.	Antenne	Ctre analyse	Interfacé	Rejeté	Tier	Imp.	Mt<0	Rub.	Identité / Info complémentaire	Montant
	4221	64131		SPCR			734.67							
	213	64132		SEJG			10.00							
	028	64136		SPOS			6.00							
*	281	64136		SRES				1.76	X			55	37	0.70
												56	37	0.25
												57	37	0.05
												61	37	0.72
												299	37	0.04
	020	64138		SADM			126.88							

Anomalies sur imputation analytique

En cas d'anomalie, il convient de vérifier que l'agent est bien affecté sur le bon service ou si la nature comptable associée aux codes analytiques est bien existante dans la base.

Si le compte n'existe pas dans le logiciel de comptabilité, il faudra le créer avant d'interfacer la paie.

Dans l'exemple, il s'agit d'un nouveau compte au 1^{er} janvier 2025 concernant les indemnités liées à la perte d'emploi à savoir l'indemnité de fin de contrat.

De la rémunération au budget

Comprendre son état de charge

Copie d'écran d'un négatif sur le tiers

Rejet montant négatif

IMPUTATION							MONTANT (EUROS)		ANOMALIES			DETAIL			
Gestion.	S.Rub	Nature	Opérat.	Scé.	Antenne	Ctre analyse	Interfacé	Rejeté	Tier	Imp.	Mt<0	Rub	Identité / Info complémentaire	Montant	
Tiers: 1557 - RAFP															
*		64111		251				-8.93			X	1028	43	-8.93	
		64112		0072			0.05								
		64112		013			0.01								
		64112		015			0.03								
		6453		707			30.47								
Total tiers 1557							649.85	-8.93							

Le rejet lié à un montant négatif est courant pour les collectivités ayant une comptabilité analytique. On le retrouve également dans les structures ayant peu d'agents en cas de régularisation importante.

Comment gérer un compte budgétaire négatif sur l'interface comptable ? En cas de rejet d'un montant en négatif dû à une régularisation de paie, il convient d'intervenir sur le logiciel de comptabilité en réduisant le mandat (réduction à opérer sur un autre compte afin qu'il soit pris en compte dans le total pour votre mandatement).

Dans l'exemple, les 8,93 ne pourront être imputés sur la 64111 du service 251. La collectivité devra analyser la situation pour décider du compte sur lequel sera déduit le montant.

Dans tous les cas, il faudra mandater au total $649,85 - 8,93$ soit $640,92$ pour le tiers RAFP.

Extrait Etat global de charges issu du logiciel CIRIL

Etat des charges - Avril 2025

RUBRIQUES		EFFECTIF		RETENUES SALARIALES + COTISATIONS PATRONALES				RETENUES SALARIALES		COTISATIONS PATRONALES		
Ret.	Cot.	Libellé	F	H	Base	Taux	Montant	Mt Arrondi	Taux	Montant	Taux	Montant
40		Groupe 264D										
		CSG Non déductible Titulaire	12	11	54 529.36	2.4000	1 308.71	1 309	2.4000	1 308.71		
41		CSG Déductible Titulaire	12	11	54 529.36	6.8000	3 707.98	3 708	6.8000	3 707.98		
42		CRDS Non déductible Titulaire	12	11	54 529.36	0.5000	272.63	273	0.5000	272.63		
		Total 264DN					5 289.32	5 290		5 289.32		
		Groupe 284D										
77		CSG Déductible Elus	3	7	6 459.97	6.8000	439.27	439	6.8000	439.27		
78		CSG Non Déductible Elus	3	7	6 459.97	2.4000	155.04	155	2.4000	155.04		
79		CRDS Elus	3	7	6 459.97	0.5000	32.29	32	0.5000	32.29		
		Groupe 260D										
55		CSG Déductible RG	9	2	11 133.15	6.8000	757.05	757	6.8000	757.05		
56		CSG non déductible RG	9	2	11 133.15	2.4000	267.16	267	2.4000	267.16		
57		CRDS RG	9	2	11 133.15	0.5000	55.73	56	0.5000	55.73		
		Total 260DN					1 079.94	1 080		1 079.94		

Le document d'état des charges recense toutes les rubriques issues de la paie par tiers (CNRACL, IRCANTEC, IMPOTS, RAFF, URSSAF etc.) et codes type personnel (CTP) utilisés dans les déclarations sociales destinées à l'URSSAF. Il s'agit d'une photographie détaillée du bulletin de paie, reprenant toutes les lignes de cotisations avec les données suivantes : assiette de cotisations, le taux de cotisation et le montant de cotisations. Il est également précisé la nature des cotisations (salariales et/ou patronales).

Extrait Etat de rappels des charges URSSAF issu du logiciel CIRIL

Etat des charges URSSAF - Avril 2025

Tiers : 461 - URSSAF - Mois 07/2024 (Rappel)

RUBRIQUES		EFFECTIF	RETENUES SALARIALES + COTISATIONS PATRONALES				RETENUES SALARIALES		COTISATIONS PATRONALES	
Libellé			Base	Taux	Montant	Ecart base	Taux	Montant	Taux	Montant
264DN - CSG COL T										
40R - CSG Non déductible Titulaire		1	221.46	2.4000	5.32		2.4000	5.32		
41R - CSG Déductible Titulaire		1	221.46	6.8000	15.06		6.8000	15.06		
42R - CRDS Non déductible Titulaire		1	221.46	0.5000	1.11		0.5000	1.11		
Total 264DN		1	221.46	9.7000	21.49	-0.09	9.7000	21.49		
Total Tiers 461 - Mois 07/2024 (Rappel)			221.46		21.49			21.49		

Tiers : 461 - URSSAF - Mois 09/2024 (Rappel)

RUBRIQUES		EFFECTIF	RETENUES SALARIALES + COTISATIONS PATRONALES				RETENUES SALARIALES		COTISATIONS PATRONALES	
Libellé			Base	Taux	Montant	Ecart base	Taux	Montant	Taux	Montant
264DN - CSG COL T										
40R - CSG Non déductible Titulaire		1	194.78	2.4000	4.68		2.4000	4.68		
41R - CSG Déductible Titulaire		1	194.78	6.8000	13.24		6.8000	13.24		
42R - CRDS Non déductible Titulaire		1	194.78	0.5000	0.97		0.5000	0.97		
Total 264DN		1	194.78	9.7000	18.89	0.04	9.7000	18.89		
Total Tiers 461 - Mois 09/2024 (Rappel)			194.78		18.89			18.89		

Tiers : 461 - URSSAF - Mois 11/2024 (Rappel)

RUBRIQUES		EFFECTIF	RETENUES SALARIALES + COTISATIONS PATRONALES				RETENUES SALARIALES		COTISATIONS PATRONALES	
Libellé			Base	Taux	Montant	Ecart base	Taux	Montant	Taux	Montant
264DN - CSG COL T										
40R - CSG Non déductible Titulaire		2	315.35	2.4000	7.58		2.4000	7.58		
41R - CSG Déductible Titulaire		2	315.35	6.8000	21.44		6.8000	21.44		
42R - CRDS Non déductible Titulaire		2	315.35	0.5000	1.57		0.5000	1.57		
Total 264DN		2	315.35	9.7000	30.59	-0.01	9.7000	30.59		
Total Tiers 461 - Mois 11/2024 (Rappel)			315.35		30.59			30.59		

Il est possible d'éditer spécifiquement l'état des charges URSSAF pour le mois de paie en cours (dans l'exemple avril 2025), **utile uniquement en cas de problématique en DSN.**

Dans notre exemple, l'édition présente un détail mois par mois pour visualiser les rappels et identifier également les codes CTP* déclarés en DSN en lien avec ce mois de paie.

*Codes CTP : mise à jour à intégrer régulièrement dans le logiciel de paie (source : Tables de référence disponible sur URSSAF.fr)

Focus sur les arrondis du PAS

La somme totale du prélèvement à la source reversée à la DGFIP est arrondie à l'euro entier le plus proche. Par conséquent cela génère un montant à déduire ou à ajouter.

Tiers: 3846 - SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRIS

IMPUTATION							MONTANT (EUROS)		ANOMALIES			DETAIL		
Gestion.	S.Rub.	Nature	Opérat.	Sc.	Antenne	Ctre analyse	Interfacé	Rejeté	Tier	Imp.	Mt<0	Rub.	Identité / Info complémentaire	Montant
		64111		013			51.14							
		64111		600			322.02							
		64111		700			293.06							
		65311		011			20.58							
		65888(A)					0.20							
Total tiers 3846 (Delta=-0.20)							687.00							

Dans l'exemple, le montant est rattaché au compte comptable 65888, le montant est intégré directement dans le mandatement de la paie.

Tiers: 3846 - SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRIS

IMPUTATION							MONTANT (EUROS)		ANOMALIES			DETAIL		
Gestion.	S.Rub.	Nature	Opérat.	Sc.	Antenne	Ctre analyse	Interfacé	Rejeté	Tier	Imp.	Mt<0	Rub.	Identité / Info complémentaire	Montant
		64111					73.06							
		75888(A)					-0.06							
Total tiers 3846 (Delta=0.06)							73.00							

Lorsque le montant est rattaché à la nature 75888, il s'agit d'une « recette », il faut donc établir un titre.

Merci de votre attention !